



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)  
**DOSSIER N° DP 17306 23 00069**  
**MISE EN LIGNE LE 03-08-2023**

Demande du 31/01/2023  
**Adresse des travaux :**  
 19 Rue JACQUES CARTIER  
 17200 ROYAN

**DESTINATAIRE**

Madame Marie-Claire VRAC-DESCHAMPS  
 19 Rue Jacques Cartier  
 17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie  
 Objet : Rejet tacite  
Envoi Recommandé avec AR

Madame,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 31/01/2023.

Par lettre du 23/02/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP05. Représentation aspect extérieur : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [ Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une coupe détaillée mettant en œuvre l'isolation prévue par rapport aux appuis de fenêtre, débords, descentes d'eaux pluviales...
- DP07. Photographie : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [ Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir des photographies de l'état initial de la maison.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 27/05/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 05/07/2023  
 Pour le Maire et par délégation,  
 Le Premier Adjoint,  
 Didier SIMONNET

